RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTERE
Arrondissement de MORLAIX
Canton de Landivisiau

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212901284-20260311-DEL_2026_003-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **LOC-EGUINER**

SEANCE DU 10 MARS 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	**10**	**9**

Date de la convocation :
26 février 2026
Date d'affichage :
26 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix mars **à dix-huit heures,** le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Salle de Conseil Municipal, sous la présidence de **M. Henri BILLON, Maire.**

Présents : Henri BILLON, Marie-Laure GUEGUEN, Éric DONVAL, CHRISTELLE PAPE, Olivier CLOAREC, Serge MIOSSEC, Michel BOULC'H, Myriam RIOU, Evelyne DONVAL

Absent(s) : Guillaume NICOLAS, (pouvoir à Eric DONVAL)

Secrétaire de séance : Marie-Laure GUEGUEN

Délibération n°2026-003
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 – BUDGET GENERAL

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L.2311-5 ;

Vu le Code des Communes ;

Vu l'instruction budgétaire comptable M 57 ;

Vu le Budget Primitif 2025 voté par le Conseil Municipal au cours de sa séance du 10 avril 2025 ;

Vu les comptes financiers uniques de l'exercice 2025 votés par le Conseil Municipal par délibération N°DEL-2026-002 du 10 mars 2026 ;

Le CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte financier unique qui fait apparaitre :

Reports :
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement N-1 : 18 366.26 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement N-1 : 153 479.21 €

Soldes d'exécution :
Un solde d'exécution (001) de la section d'investissement de : -42 916.20 €
Un solde d'exécution (002) de la section de fonctionnement de : 109 575.00 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de : 170 125.84 €
En recettes pour un montant de : 74 908.00 €

Besoin net de la section d'investissement :
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 156 500.30 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation définitive par l'Assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTERE
Arrondissement de MORLAIX
Canton de Landivisiau

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **LOC-EGUINER**

SEANCE DU 10 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212901284-20260311-DEL_2026_003-DE

➔ Il est proposé aux élus d'affecter le résultat de la façon suivante :

Compte 1068 :
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 156 500.30 €

Ligne 002 :
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 106 553.91 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement 2025.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Loc-Eguiner, le 11 mars 2026

Le Maire, Henri BILLON

La secrétaire de séance, Marie-Laure GUEGUEN

MAIRIE DE LOC-EGUINER 29400